



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit d'impôt recherche

Question écrite n° 85517

Texte de la question

M. Philippe Cochet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur les inquiétudes et l'incompréhension des salariés du site rhodanien de Renault Trucks à l'annonce, le 28 avril dernier, par le groupe AB Volvo, d'un nouveau plan de sauvegarde de l'emploi prévoyant la suppression de 591 postes. Ce projet est d'autant plus incompréhensible que les résultats financiers du groupe sont en phase d'amélioration et que le renouvellement de la gamme Renault Trucks rencontre un accueil favorable : les carnets de commandes se remplissent à nouveau et redonnent progressivement de l'activité aux équipes qualifiées et performantes qui travaillent sur les sites de Renault Trucks. Alors que le 11 mai dernier, lors de sa visite à Lyon le Premier ministre a déclaré, au sujet de la situation du groupe Volvo : « On ne peut pas accepter le plan qui nous a été présenté », précisant que l'entreprise devait trouver d'autres solutions. « Renault Trucks va bien : les carnets de commandes se remplissent ; ses résultats s'améliorent ; ses chiffres de vente, de bus comme de poids lourds, sont en forte croissance. La France représente 7 % de son chiffre d'affaires mondial. » Dans ce contexte, les restructurations annoncées ou envisagées semblent répondre à la seule satisfaction des appétits financiers des fonds qui, malheureusement, ont succédé à Renault dans l'actionnariat du groupe, alors que le groupe Volvo, par l'intermédiaire de Renault Trucks a bénéficié de l'argent public au titre du crédit impôt recherche et au titre des subventions pour l'innovation et l'emploi. Dans ces conditions, il lui demande de lui indiquer quelles mesures le Gouvernement compte-t-il prendre pour que l'argent public cesse d'alimenter indirectement les fonds d'investissement et que ceux parmi eux qui demandant des rendements boursiers incompatibles avec la pérennité des industries dans lesquelles ils s'engagent soient définitivement exclus de l'actionnariat des entreprises françaises.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Cochet](#)

Circonscription : Rhône (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85517

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : Économie, industrie et numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5543

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)